



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
8/69683
P.912287

Association de la laïcité
morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°135 mai 2015

**Les cours de religion
et de morale facultatifs**

Jeudi 7 mai 2015 à 19h

Soirée «réflexions-débats»

avec Jean De Brueker

Secrétaire général du CAL

&

Luc Pirson

Président de la FAPEO

Cours «philosophiques»

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Mardi 12 mai 19h : assemblée annuelle des membres de la Maison de la Laïcité	P. 3
Vendredi 7 mai à 19h : Soirée "Réflexions-débats" les cours de religion et de morale sont facultatifs	p. 4
Cours de religion et de morale : un retournement de situation qui ouvre une nouvelle voie	P. 5
Citoyenneté : quelques réflexions	p. 8
Mieux connaître la FAPEO	p.11
Livre : le vivre ensemble à l'école	p.13
Lundis 4 et 11 mai : atelier d'aquarelle	p.14
Jeudis 21 et 28 mai : atelier d'art floral	p.14
Lundis 4 et 11 mai : cours d'italien	p.14
Samedi 30 mai : La Maison de la Laïcité de Morlanwelz s'associe à SPES pour une action philanthropique	p.15
L'association des athées de Belgique vient d'éditer un livre	p.18
A vos agendas	p.19
Lundi 18 mai : « Les Lundis du Préau » 12h30 repas 14h15 : « La révolte en chantant" conférence musicale	p.20

Bureau : Paola Esposito – 064/ 44 23 26
 Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be
 Contact Président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96
 Adresse mail : yvnicaise41@gmail.com
 Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Cotisation 2015

La cotisation annuelle reste fixée à **12 € par membre**.
 Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »
 Vous pouvez assurer son renouvellement par versement au
 compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895
 de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz
 Avec la mention : cotisation 2015
(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)
 Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
 En devenant membre ou en renouvelant votre cotisation !

**Mardi 12 mai à 19 heures : assemblée générale annuelle des membres
de notre Maison de la Laïcité**



**Une assemblée importante pour notre
maison**

Durant toute l'année écoulée, les membres du Conseil d'administration, tous bénévoles, entourés de membres tout aussi bénévoles, se sont fixé un seul et même objectif: faire vivre, dans notre entité, une maison porteuse de valeurs humaines, sociales et aussi culturelles dans une ambiance conviviale et fraternelle. En bref, faire vivre

les valeurs laïques.

Cafés-citoyens ou conférences-débats, ciné-débats «Cinéma des Résistances », Lundis du Préau, repas philanthropiques ou autres, ateliers d'art floral et d'aquarelle, ... soit des dizaines d'heures de rencontres, d'échanges, de réflexions, de gaieté, de convivialité, de créativité, de philanthropie, ... à vivre ensemble.

Chaque année, notre Conseil d'administration présente aux membres le rapport administratif, le rapport moral et le rapport financier de l'année précédente.

Il présente et propose également le budget et les perspectives de l'année en cours.

Durant cette assemblée, nous attendons de nos membres qu'ils nous apportent leurs avis, leurs souhaits, leurs attentes pour que cette maison continue à être l'expression concrète et vivante de la présence laïque dans l'entité de Morlanwelz.

La laïcité est une des composantes de la démocratie et, à ce titre, elle doit être défendue face à des courants de pensée, à des déclarations, à des actes qui menacent des libertés que nous ne sommes pas disposés à abandonner.

Nous vous donnons donc rendez-vous pour débattre de notre futur le lundi 12 mai à 19 h 00 et partager, par la même occasion, le verre de l'amitié.

Pour le conseil d'administration,
Yvan Nicaise, Président

Vendredi 7 mai à 19 heures

Les cours de religion et de morale sont facultatifs
Cela mérite une soirée "Réflexions - Débats"
avec Jean De Brueker, Secrétaire général du CAL
et Luc Pirson, Président de la FAPEO

Une nouvelle voie du vivre ensemble est ouverte
Vers un cours de philosophie, d'éthique et de citoyenneté

La décision de la Cour constitutionnelle conforte tous ceux qui, depuis de nombreuses années, revendiquent une réforme des cours dit philosophiques.

Elle met ainsi fin à l'obligation des parents et/ou des étudiants de déclarer publiquement au sein des écoles, leur appartenance à une religion ou à un courant de pensée.

L'une des dispositions du pacte scolaire de 1959 devrait, en conséquence, être abrogée afin de mettre en place un cours où se forgera le socle d'un bagage philosophique, éthique et citoyen commun à tous les élèves, comme creuset de l'entente et de la compréhension mutuelles.

Mais pour répondre à cette attente, rien n'est actuellement concrètement prévu dans les structures scolaires.

Les deux intervenants de cette soirée participent activement au groupe de travail qui prépare les changements attendus.

Parents, étudiants, enseignants et futurs enseignants
Ce 7 mai, nous vous attendons avec vos réflexions,
vos interrogations, vos propositions.

Entrée libre

Les cours de religion et de morale ne peuvent être obligatoire dans l'enseignement officiel

Un retournement de situation qui ouvre une nouvelle voie!

La Cour constitutionnelle a tranché: les cours de religion et de morale sont facultatifs

La Cour constitutionnelle vient de rendre son arrêt dans l'affaire «De Pascale», donnant raison aux parents qui refusaient de devoir inscrire leur fille dans l'un des cours dits « philosophiques » proposés par l'établissement scolaire qu'elle fréquente.

L'actualité de ces dernières semaines a clairement relancé le débat sur la nécessité d'une réforme des **cours dits philosophiques**. Comment justifier encore, à l'heure où l'on ne parle que de **vivre ensemble**, la séparation des élèves d'une même classe sur base **confessionnelle** ?

Comment justifier encore l'existence de cours d'une religion à l'école alors que l'on s'accorde à dire que l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté fait cruellement défaut ?

De plus en plus de responsables se sont d'ailleurs ralliés, ces derniers jours, à l'idée d'un remplacement complet des **cours de religion et de morale** par un cours commun où se forgerait le socle d'un bagage philosophique, éthique et citoyen commun à tous les élèves, comme creuset de l'entente et de la compréhension mutuelles.

Déjà, avant que l'actualité tragique ne relance le débat, une **famille** avait saisi le **Conseil d'État** afin de revendiquer le droit, pour leur enfant, de ne fréquenter aucun de ces cours, arguant qu'un tel choix relève de la **vie privée**.

L'idée était intéressante: en effet, si la Constitution oblige les écoles officielles à organiser ces cours, elle ne précise nullement que les élèves soient **obligés** d'y assister.

Et aucune disposition ne prévoyait le cas où un élève ne souhaiterait se ranger dans aucune des catégories proposées par la nomenclature classique des cours philosophiques disponibles.

En outre, l'école reste le dernier lieu dans notre société où l'on se voit contraint de déclarer publiquement son appartenance à telle religion ou à tel courant de pensée.

Imagine-t-on une telle disposition dans l'administration ou dans le monde du travail ? Ce serait immédiatement dénoncé comme une entorse à la liberté individuelle.

Ni contrainte, ni obligation



L'arrêt que vient de rendre la Cour constitutionnelle établit clairement que contraindre un élève à assister à un cours de religion ou de morale est contraire aux droits de l'homme (1).

Ces cours doivent désormais être considérés comme **facultatifs**.

Cet arrêt confirme ce que le CAL fait observer depuis plusieurs années : les cours dits « philosophiques » dans leur forme actuelle ne sont plus adaptés à la réalité contemporaine.

L'arrêt de la Cour reconnaît que

les parents ont le droit d'assurer l'éducation de leurs enfants conformément à leurs propres convictions, et qu'ils ne peuvent se voir contraints d'inscrire leur enfant dans l'un de ces cours.

Il appartient désormais au **Parlement** de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre les dispositions légales en accord avec l'arrêt de la Cour.

L'article 8 de la loi du Pacte scolaire de 1959 doit être modifié en intégrant un régime de dispense sur simple demande, sans qu'aucune motivation ne doive être livrée, et dans les deux décrets « neutralité » de 1994 et de 2003, l'obligation de fréquenter l'un des cours de religion ou de morale doit être abrogée.

Le Centre d'Action Laïque, membre du CEDEP (2), demande à la Ministre de l'Éducation, au Gouvernement et au Parlement de la FWB :

- de mettre en conformité aussitôt que possible la loi et les décrets susmentionnés, et en tout cas avant la rentrée scolaire 2015.
- de s'assurer que la possibilité de dispense soit inscrite dans le modèle de «Déclaration relative au choix d'un cours de religion ou de morale» envoyé par circulaire aux écoles officielles.
- de mettre en œuvre rapidement un cours d'éducation philosophique, éthique et citoyenne respectant les principes de la neutralité dans le curriculum commun à tous les élèves (les propositions du CEDEP à ce sujet sont téléchargeables sur le site www.cedep.be).

Communiqué de presse du CAL

(1) Article 2, protocole 1 à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

(2) Le CEDEP - Centre d'Etude et de défense de l'enseignement public est constitué de 13 associations: Association des Administrateurs de l'Enseignement Officiel (AAEO), Association des Directeurs de l'Enseignement Officiel (ADEO), Association des Enseignants socialistes de la Communauté française de Belgique (AESF), Association des Professeurs issus de l'ULB (APrBr), Centrale générale des Services publics (CGSP-Enseignement), Centre d'Action Laïque (CAL), Centre d'Études Charles Rogier (CECR), Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation active (CEMEA), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS), Fédération des Amis de la Morale laïque (FAML), Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel (FAPEO), Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP), Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP-Enseignement).

Le CEDEP prend ses décisions à l'unanimité.

Le Courrier Laïque

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)

Citoyenneté : quelques réflexions

En temps que laïques, nous considérons que le fait d'être athée, agnostique ou croyant reste du domaine de la vie privée. Chacun le gère en fonction de ses convictions.

Au sens juridique, le statut du citoyen est un statut de liberté : il participe ou non à la vie publique.

Par contre, la vie publique, au sens le plus large, donne des droits mais aussi des devoirs à chaque citoyen et dans ce cadre, il est citoyen actif ou passif.

La non participation ne signifie pas pour autant que sa vie publique se déroule hors des réalités sociétales, économiques, politiques ou culturelles.

Il est, qu'il le veuille ou non, citoyen à part entière et sa citoyenneté ne se définit pas uniquement par la possession de la nationalité et de ses droits civiques et politiques.

Elle se définit aussi aujourd'hui à travers sa participation à la vie de la cité, cité prise au sens large : locale, régionale, nationale voire la cité dans une vision internationale.

La participation passive consiste à profiter de la société dans laquelle on vit.

La participation active suppose un engagement qui, au-delà de l'individualisme, conduit le citoyen à œuvrer concrètement à l'amélioration de la société et au développement de la collectivité à différents niveaux.

Avoir le souci de l'autre et être conscient d'appartenir à une communauté représente un engagement citoyen SI et surtout SI la notion de communauté ne se résume pas à la seule appartenance à une communauté idéologique, culturelle, religieuse ou non, politique ou autre.

Etre porté par la ferveur populaire provoquée, notamment, par les succès des "Diabls Rouges" ne représente en rien un engagement communautaire, ni un engagement citoyen, d'autant plus qu'il fluctue en fonction des résultats des équipes en place.

Le journal " le Monde" (mars 2011) écrit :

"Le sport peut être, à un certain niveau, porteur de certaines valeurs que des magazines spécialisés résument en dépassement, respect de soi, de l'adversaire, des règles du jeu, solidarité, esprit d'équipe, goût de l'effort...

Ce faisant, le sport serait un vecteur efficace d'éducation et d'éveil à la citoyenneté, un outil à fort impact social... Mais souvent les intentions sont différentes.

A cette vision humaniste s'oppose une doctrine plus critique, qui voit le sport comme un miroir de la société, et donc des valeurs dominantes de son époque. Aujourd'hui, la compétition, la recherche de la performance, l'individualisme, les objectifs économiques ou politiques caractériseraient mieux le sport, en particulier le sport professionnel".

Au niveau d'un nombre important de jeux vidéo aux images et contenus violents, se pose la question de l'impact des images interactives sur les enfants et adolescents, de l'impact sur leur socialisation et de la quasi absence d'esprit critique sur les valeurs - si elles existent - qu'ils véhiculent.

Au niveau des medias, les extrémistes de tout bord, principalement en Afrique et au Moyen-Orient, créent confusions et amalgames notamment dans le domaine religieux, conduisant parfois des citoyens - ados ou adultes - à des "religiosités actives", à des crises mystiques n'ayant qu'un rapport très éloigné avec les conceptions ou expressions des religions en place.

Nous pouvons aussi parler de la remise en cause de lois qui reconnaissent à la femme le droit de disposer de son corps dans le domaine de l'avortement, de la contraception, du droit pour chaque personne de mourir dans la dignité ainsi que l'augmentation des mutilations sexuelles, des violences faites aux femmes, ici et ailleurs, ...

"Rien n'est jamais acquis à l'homme" déclare Aragon dans "Il n'y a pas d'amour heureux". Il en va de même pour l'humanité aussi. Elle est ce que "l'espèce humaine " a fait de soi, de ce qu'elle construit, détruit, préserve ou améliore et c'est au sein d'une démocratie que le citoyen peut, mais surtout doit, rendre l'humanité plus belle.

On oublie trop souvent que la démocratie est une invention humaine, invention contre-nature, par opposition (ou comparaison) à l'évolution de la nature ou de la vie animale : la sélection naturelle et la loi de la jungle.

Ce qui fait grandir l'homme et le différencie des lois de la nature est la recherche de plus d'égalité, de justice, de liberté et de fraternité : concepts que seul la conscience humaine a fait émerger au fil de millions d'années de réflexions individuelles, de palabres, de dialogues, de consensus, mais aussi de conflits, de guerres, de recherche d'hégémonie politique, religieuse, voire de droit divin.

Bien d'autres réflexions pourraient être émises mais chacune des réflexions énoncées nous ramène à la place et au rôle que le citoyen actif devrait tenir dans la société, place et rôle qu'il ne pourra tenir que si la société le prépare à être UN citoyen, LE citoyen éclairé, conscient et seulement après, actif et responsable.

Pour cette préparation, que l'on pourrait aussi qualifier plus judicieusement d'initiation, l'école est un des acteurs que toute société démocratique nous offre à condition que soient organisés, dès le plus jeune âge, vous devinez quoi ?

Des cours de citoyenneté, car l'attitude citoyenne commence par de simples comportements de civisme, de politesse, de respect de l'autre et des biens publics.

Ringard diront certains!

Comme si ces comportements élémentaires n'étaient pas le Ba-ba des premières relations sociétales.

Dès le plus jeune âge, l'éducation se soit doit d'être bannie de tout endoctrinement afin que s'installe ce vivre ensemble qui manque de plus en plus cruellement à notre société.

Puis viendront les réflexions philosophiques, le fait religieux dans une société démocratique où le droit de croire ou ne pas croire sera laissé au choix de chacun mais dont la pratique restera du domaine privé.

Objectif difficile, voire utopique?

Oui, mais condition première d'une société tolérante où des valeurs comme la justice, la liberté ou la non violence, la protection de l'environnement, le développement durable, la lutte contre l'exclusion sociale, les droits de la personne et autres enjeux de société seront les fondements du maintien et du renforcement de la démocratie qui nous est chère.

Yvan Nicaise



Mieux connaître la FAPEO

La FAPEO est la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Histoire chronologique de la FAPEO

1968 - Reconnaissance de la FAPEO en tant qu'organisme national d'éducation populaire

1970 – L'arrêté royal du 26/01/70, constituant le Conseil National des Parents, reconnaît la FAPEO comme porte-parole des parents d'élèves de l'enseignement officiel. Un arrêté ministériel du 23/02/70 permet à la FAPEO de siéger au Conseil National de l'Enseignement de l'État. Pour la première fois en Belgique, des parents sont représentés au sein d'une instance officielle.

1978 – La FAPEO est reconnue comme organisme d'éducation permanente.

1983 – La FAPEO est un des membres fondateurs de l'European Parents Association (EPA).

1990 – La FAPEO est représentée au Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) et au Conseil Communautaire des Parents d'Élèves.

1997 - Suite au Décret Missions du 01/01/98, la tenue d'un Conseil de participation devient obligatoire dans tous les établissements scolaires de la Communauté française. L'article 69 du décret reconnaît la FAPEO comme représentant les parents de l'Enseignement officiel. La Fédération est responsable de l'organisation de l'élection des représentants des parents dans les écoles où existe une Association de parents affiliée.

Ses positions

La FAPEO vise à:

Favoriser la participation active des parents, notamment dans le projet d'établissement, et encourager la mise en place, dans l'école, de toute forme de structure de dialogue famille-école;

Assurer la défense des intérêts de tous les élèves de l'Enseignement officiel et faire valoir les considérations pédagogiques et familiales là où d'autres considérations pourraient prédominer;

Promouvoir l'Enseignement officiel;

Promouvoir et veiller au respect, dans toutes les écoles officielles, du principe de neutralité telle que celle-ci est définie dans les décrets du 31 mars 1994 et du 17 décembre 2003 par le Gouvernement de la Communauté française;

Grouper dans une Fédération apolitique et respectueuse des convictions philosophiques et religieuses de chacun, les Associations de Parents créées auprès des établissements de l'Enseignement Officiel de tous niveaux ;

Promouvoir la création de telles associations ;

Assurer la représentation de ces associations auprès des Pouvoirs publics et tiers.

Prendre toute mesure, émettre toute suggestion, donner tout avis qu'elle juge utile à l'éducation scolaire et parascolaire et à la formation des enfants fréquentant les établissements de l'Enseignement officiel.

Regrouper les parents d'élèves en un vaste mouvement de participation visant l'évolution qualitative de l'enseignement.

Elle vise également à informer les Associations de parents (AP) affiliées afin de leur permettre d'être des interlocuteurs constructifs auprès de l'équipe éducative.

Elle peut apporter aux AP affiliées un soutien logistique et une aide technique dans la création de projets.

Créer une association de parents

Des animateurs régionaux accompagnent les associations de parents sur le terrain pour connaître la marche à suivre et les informations utiles sur les dispositions légales, les modalités de création, le rôle et missions d'une AP, les documents à rédiger.

Adresse et contact

Avenue du onze novembre, 57 (au sein de l'Athénée Royal Jean Absil)

1040 Bruxelles - Tel : 02 / 527 25 75

ou sur le site : www.fapeo.be

Source : www.fapeo.be

Le vivre ensemble à l'école

Plaidoyer pour un cours de philosophie commun

Nous avons déjà présenté ce livre dans un numéro précédent mais, au vu de l'actualité, nous le rappelons" à votre bon souvenir"

Le livre



En Belgique, l'enseignement de la religion et de la morale est toujours organisé sur base du pacte scolaire de 1958. Or, le paysage convictionnel s'est profondément modifié, sous le double impact de la sécularisation et de l'immigration.

L'idée d'une réforme s'impose de plus en plus comme une évidence, mais elle se heurte à des obstacles juridiques et politiques.

Ce livre constitue un plaidoyer en faveur de l'organisation d'un cours commun d'éthique, de citoyenneté et de culture religieuse et philosophique (ECCR). Il met en évidence l'impérieuse nécessité d'introduire ce cours indispensable à l'apprentissage du vivre ensemble.

Les auteurs de ce livre sont Patrick Loobuyck, docteur en philosophie et Caroline Sägers, docteure en histoire.

Prix de vente : 10,00 € (+ 1,89 € pour envoi postal)

Commande possible: Centre d'Action Laïque asbl

CP236 - Campus de la Plaine ULB, Avenue Arnaud Fraiteur

1050 Bruxelles Tel : 32. 2. 627. 68.11 ou par mail : www.laicite.be/shop.be

Jeudis 21 et 28 mai : atelier d'art floral



Ces activités se déroulent de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26.

Prochaines dates: 4 et 18 juin.

Marie-Christine Cuchet

Lundis 4 et 11 mai : atelier d'aquarelle



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 6 € par séance, papier et café compris et la petite friandise inattendue. Prochaines dates : 1er et 22 juin.

Anne-Marie André

Lundis 4 et 11 mai : Cours d'italien

Le cours d'italien à l'intention d'un public adolescent et adulte organisé par l'association « Vincenzo Bellini » de Morlanwelz est ouvert à toute personne souhaitant se familiariser à la pratique de cette langue.

Il se déroule de 17h00 à 18h30.



**Samedi 30 mai : La Maison de la
Laïcité de Morlanwelz s'associe à
SPES pour une action
philanthropique**

L'association SPES (soutien pour l'Enfance en souffrance) mérite d'être connue et soutenue.

Aussi, lorsque sa présidence Marialina Dalle Mule, habitante de Morlanwelz, nous a contacté, notre CA a décidé d'organiser en commun un après-midi de balade et de visite suivi d'un repas spaghetti.

SPES est une association philanthropique apolitique créée en 2000 conformément à la loi française de 1901. Elle a été rejointe, dès 2004, par SPES Belgique, créée sous la forme d'une ASBL.



Les Maisons de l'Enfance, situées au Togo, à Lomé et à Kpalimé, accueillent des enfants orphelins ou « semi-orphelins » afin de leur donner la possibilité d'aller à l'école, de bénéficier de soins médicaux, d'accéder à une formation professionnelle et, nous l'espérons, devenir autonomes. Le but est qu'ils puissent reprendre leur place dans la société Togolaise en s'y intégrant dans le respect de leur culture et leurs traditions une fois leur indépendance acquise.

Ces deux Maisons de l'Enfance accueillent actuellement 170 enfants, soit 10 de plus que l'an dernier. Les tout petits ont un peu plus d'un an et Martha, leur plus grande, commence ses stages professionnels cette année.

Les fonds récoltés par SPES Belgique sont reversés à SPES International et plus récemment aux projets éducatifs et visant à l'émancipation des adolescents de Kpalimé et Lomé (ainsi qu'à Action Laïque Jeunesse, association à laquelle nous avons fourni quelques ordinateurs).

SPES Togo est chargée de la réalisation quotidienne des projets sous la supervision de la

« maison mère » (SPES International).

D'autre part, SPES Belgique est très vigilante en ce qui concerne l'ouverture d'esprit et le principe de liberté de pensée.

C'est un terrain particulièrement sensible.

Le concept de Laïcité est assez méconnu au Togo mais petit à petit, il gagne du terrain.



De plus, une proposition de SPES Belgique se concrétise

Un partenariat d'une année entre SPES KPALIME et le centre Artisanal de

Kpalimé est en place afin de préparer les adolescents volontaires aux métiers de l'artisanat. Budget annuel prévisionnel : 1 500 €

Formations proposées : BATIK, sculpture, coiffure, esthétique, coupe, couture.

19 enfants se sont proposés soit tous les adolescents.

Les coûts comportent le paiement des professeurs, les matériaux, les transports éventuels.

Le soutien, sous forme de dotation, est également apporté à six écoles locales : école des sourds-muets, écoles maternelle et primaire, lycée et collège.

Des dortoirs pour filles ados ou ados garçons sont également ouverts.

Une association de bénévoles

Tout l'argent reçu va pratiquement entièrement aux enfants, car tous les responsables de SPES sont totalement bénévoles. Les frais de fonctionnement se chiffrent à 0,4% (des frais bancaires principalement et assurance responsabilité civile obligatoire).

Les déplacements par avion et l'hébergement sur place sont entièrement à leurs frais.

Ils effectuent le plus souvent possible des voyages au Togo. Malheureusement, il n'est pas toujours simple de concilier le quotidien avec un tel voyage, qui demande du temps et de l'argent.

Ils se rendent donc sur place tour à tour.

Le financement

SPES fonctionne principalement sous forme de parrainage.

Le parrainage complet d'un enfant est de 77 euros par mois et il existe la possibilité de co-parrainer à partir de 17 euros par mois.

Chaque année, SPES Belgique



organise des activités complémentaires afin de récolter des fonds : repas, conférences, ...
Et cette année, l'association nous a contactés pour programmer une activité le 30 mai : une marche, une visite à Marieront et un repas spaghetti.
Apportez votre soutien à SPES en participant, en tout ou en partie, à la journée du samedi 30 mai.

Déroulement de la journée

14h: Rendez-vous à la Maison de la Laïcité.

14h30 : Ballade dans le bois de Mariemont et arrivée à l'entrée du Parc - côté passage à niveau).

Balade commentée en référence au passé charbonnier de Morlanwelz

15h30 : Visite guidée : historique du parc et du musée suivie de la visite du Parc.

Participation: 5 €/ personne.

En cas de mauvais temps : Visite guidée au musée de l'exposition temporaire "'l'Ombilic du rêve" consacrée à Félicien Rops, Max Klinger, Alfred Kubin et Armand Simon.

Participation : 5 € + 4€ d'entrée au musée soit 9 €/ personne.

Dans les deux cas : un groupe de minimum 20 personnes et maximum 25 doit être atteint.

L'inscription sera donc effective dès que le nombre de 20 personnes est atteint.

Date -limite : vendredi 8 mai.

ATTENTION : Les chiens ne sont pas admis dans le parc (réserve ornithologique)

Vers 16h45 : Poursuite de la balade commentée et retour à la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

19 h : repas philanthropique.

Spaghetti - dessert - Café. Participation : 14 €. (Enfants de 8 à 12 ans: 8 €).

Le repas sera précédé d'une courte projection-présentation des réalisations de SPES.

Inscriptions

Balade et parc : 9€ (dont 4 € remboursés si le temps permet la visite du parc).

Repas philanthropique : 14 € (enfants de 6 à 12 ans : 8 €).

Pour les inscriptions à la Maison de la Laïcité : 064/442326 (bureau) ou 0478/392796 (Yvan Nicaise).

Date-limite pour la balade : vendredi 8 mai.

Date-limite pour le repas: mardi 26 mai.

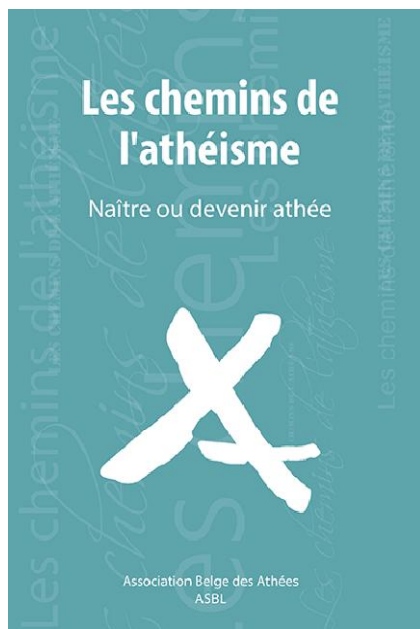
La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle.

Victor Hugo - Proses philosophiques, l'âme

L'Association belge des athées vient d'éditer un livre !

L'Association belge des athées asbl vient de publier un ouvrage de sa conception, intitulé *Les chemins de l'athéisme. Naître ou devenir athée*.

Présentation du livre



Aujourd'hui encore, même en Europe, afficher et expliciter ses convictions athées restent trop rares. Dans ce livre, huit athées (Patrice Dartevelle, Serge Deruette, Pierre Gillis, Jean-François Jacobs, Noël Rixhon, Johannes Robyn, Anne Staquet et Jacques Teghem) s'expliquent sur leur athéisme.

Les uns sont nés dans une famille athée ou anticléricale, d'autres dans un entourage croyant et ont dû s'en séparer.

Tous sont maintenant responsables de l'Association belge des athées, créée en 2012. L'ouvrage compte 94 pages en format A5. Son prix de vente est de 9 € (frais de port inclus le cas échéant).

Ils ne sont donc pas seulement athées mais militants de l'athéisme.

Pourquoi sont-ils devenus athées? Comment ont-ils vécu leur athéisme dans leur jeunesse et se sont déterminés à lutter pour lui?

Ces questions sont abordées dans leurs témoignages. Ils ont de quarante à quatre-vingts ans et leurs expériences ont été diverses.

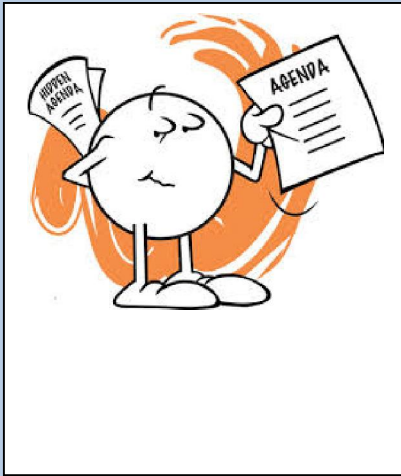
Ils existent et on peut les entendre.

La bibliothèque de la Maison de la Laïcité s'est procuré un exemplaire que nos membres peuvent emprunter (durée : 15 jours maximum).

Pour une commande

L'ouvrage peut être commandé au prix de 9 € (frais de port inclus) en écrivant à l'Association belge des athées, rue de la Croix de fer, 60-62, 1000 Bruxelles ou en téléphonant au 02/223.46.13.

A vos agendas Nos prochaines activités



Jeudi 4 juin à 20 h : Ciné-débat "Terre promise" de Gust Van Sant

Lundi 15 juin

12h30 : repas du lundi du Préau

14h15 : Revue des " Wallonèu du Sablon"

Vendredi 19 juin

Conférence : "La Laïcité en Italie, aujourd'hui"
par Carlo Caldarini, secrétaire de l'association
Albi (Action Laïque Belgo-italienne.)



*La Maison de la Laïcité :
Toujours des activités à mini prix!*



La bière "**La Hic**" brassée pour les Maisons de la Laïcité est maintenant en vente dans nos locaux en coffret de trois bouteilles pour 6 € et de six bouteilles pour 12 €.

Une occasion d'offrir ou de faire découvrir.

Lundi 18 mai à 14h15
« Les Lundis du Préau » présente
"La révolte en chantant "
par Michèle FOLON, Serge GODEAU, Annie
PLENEVUX et Luis JEANMART



La chanson révolutionnaire peut se concevoir et s'appréhender de deux manières qui, sans être incompatibles ni contradictoires, ne sont pas non plus forcément complémentaires. D'un côté, il y a la chanson « prérévolutionnaire », celle qui prêche la révolution ou l'appelle de ses vœux, celle qui déclenche cette révolution, et de l'autre la chanson « postrévolutionnaire », qui véhicule la liesse des vainqueurs et célèbre le triomphe et les vertus du

nouveau pouvoir en place. Ces divers courants, ou tendances, se retrouvent abondamment dans la chanson française, à presque toutes les époques de son histoire, depuis les premières chansons du Pont-Neuf, jusqu'aux refrains de Mai 68, en passant par les quelque quatre mille chansons écrites sous la Révolution Française, les chansonniers de la Commune de Paris et des groupes comme ceux de La Muse Rouge qui donnèrent naissance à la plupart des cabarets de la Butte Montmartre. Du fait de son ancienneté, cette tradition française de chanson révolutionnaire - ou tout au moins contestataire - a eu une influence considérable sur la culture insurrectionnelle de la plupart des nations en attente de libération ; même si, naturellement, les formes, les approches et les pratiques varient d'un pays ou d'un peuple à l'autre.

Participation: conférence et goûter 3 €, café compris

Cet après-midi sera précédé, à 12h30, du repas mensuel pour ceux qui le souhaitent.



Menu

Waterzooi de volaille
Dessert - café

14 €

Réservation : jusqu'au mercredi 15 mai auprès de Paola (064/442326).
Confirmation par paiement en nos locaux ou par versement
au compte n° BE76 0682 1971 1895.